

AVANTAGES MEMBRES

En tant que membre de la FMEP, vous bénéficiez de nombreux avantages que nous allons constamment étoffer à l'avenir.

Vous trouverez toutes les informations y relatives sur notre site www.fmep.ch!

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS!

Treize associations sous un même toit!

APEVAL	SPCV	AVC	APC	SPVAL
AVECO	ALPES	AVPES	AVEP	APHEVs
VLPO	VLWO	ASI		

Avantages pour nos membres (constamment étoffés):

- Aletscharena**
Prix spécial de Fr. 40.- pour la carte journalière du 5 au 26 janvier 2019 et du 16 mars au 27 avril 2019.
- BANCASSURANCES** Bénéficiez d'un conseil financier gratuit et sans engagement de votre part. Plus de 3000 membres profitent déjà de ces rabais. Pourquoi pas vous?
- BCV** Taux d'intérêts hypothécaires préférentiels et autres avantages.
- BMW et MINI**
Nos membres bénéficient d'un rabais de 13% et plus.
- Brigerbad** 20% de rabais sur les entrées.
- E-Bike STROMER**
Nos membres bénéficient d'un rabais de Fr. 1200.-
- Europcar** Profitez de rabais jusqu'à 60% auprès du numéro 1 de la location de véhicules en Suisse.
- Generali** 15 à 25% de rabais sur les prestations d'assurance.
- Glauser & Partner** Nos membres bénéficient d'un rabais de 10% sur un conseil financier.
- MAZDA**
accorde une remise supplémentaire de 6% sur le prix net, en plus des primes clients en vigueur le jour de l'achat.
- MERCEDES-BENZ et SMART**
Nos membres profitent d'un rabais allant jusqu'à 35,6%.
- MIGROL**
Profitez d'un rabais de 4 ct. par litre et de 10% de remise dans tous les ateliers Migrol Auto Service du canton du Valais.

- Olympica Fitness et Wellness**
Fr. 690.- pour l'abonnement fitness annuel au lieu de Fr. 850.-, ainsi que des rabais supplémentaires.
- Restaurant La Terrasse**
Nos membres bénéficient d'un rabais de 10% sur le menu du jour.
- SALT** 50% sur l'abonnement Plus Basic pour les membres et leur famille.
- SAM's GYM**
Abonnement annuel au prix de Fr. 399.- (resp. Fr. 440.-) au lieu de Fr. 499.- (resp. Fr. 540.-)
- TAMOIL**
Rabais de 4 ct. par litre de carburant (SP95/98/D) sur tout le réseau de stations-service Tamoil Suisse, ainsi que de 3 ct. supplémentaires dans certaines stations-service en Valais.
- VOLVO**
Nos membres bénéficient d'un rabais allant jusqu'à 35%.
- WAREHOUSE GYM**
En tant que membre, l'abonnement annuel vous coûtera Fr. 600.- au lieu de Fr. 650.-

Les avantages accordés à nos membres compensent largement le montant de leur cotisation!

Exemple:
Votre cotisation annuelle à la FMEP: 12 x Fr. 6.- = Fr. 72.-

En comparaison:
Abonnement SALT à Fr. 19.- au lieu de Fr. 39.- par mois
Avantage Fr. 20.- x 12 = Fr. 240.-

Rue Pré-Fleuri 9, CP 503, 1951 Sion
Tél. 027 323 40 43, Fax 027 323 40 50
info@fmep.ch
www.fmep.ch, www.zmlp.ch



- PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE**
La FMEP vous soutient dans les moments difficiles. Près de 150 membres bénéficient chaque année de son service de protection juridique. Couverture jusqu'à Fr. 100 000.- maximum.
- FONDS DE SECOURS**
La FMEP fournit une assistance aux personnes dans le besoin.
- NOTRE ASSURANCE INDÉMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE**
Cette assurance perte de gain offre à tous les collaborateurs et collaboratrices (nouveaux et déjà en fonction) la possibilité de combler les différentes lacunes de couverture en cas d'incapacité de travail due à une maladie.
Rappel: lors des quatre premières années de service, en cas de maladie, l'employeur verse le salaire durant 180 jours la première année de service puis, progressivement, jusqu'à un maximum de 405 jours dès la 4^e année de service.
Prix exclusif pour nos membres, demandez une offre.



- 1 La FMEP a fêté son 75^e anniversaire.
- 2 Il a été possible d'augmenter les salaires grâce à l'application d'un coefficient de 1,3%.
- 3 L'octroi d'un jour chômé supplémentaire a pu être négocié.
- 4 La FMEP a infléchi positivement le dossier de la caisse de prévoyance CPVAL.
- 5 Les avantages attrayants réservés aux membres compensent largement votre cotisation.

Les 75 ans de la FMEP!



Sion, février 2019

Chers membres,

Au cours de l'année 2018, la FMEP est une nouvelle fois parvenue à défendre l'intérêt de ses membres en infléchissant favorablement différents dossiers.

Nous aimerions vous en informer ici, en nous concentrant sur les principaux événements.

Si vous souhaitez en savoir plus, vous trouverez des informations complètes sur notre site www.fmep.ch

QU'AVONS-NOUS ACCOMPLI POUR VOUS EN 2018 ?

La FMEP a fêté son 75^e anniversaire.

En 2018, la FMEP a fêté ses 75 ans d'existence. C'est l'occasion de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur, mais aussi de nous tourner vers l'avenir. Si, à ses débuts, la FMEP ambitionnait surtout des salaires suffisants pour vivre, elle s'est ensuite davantage engagée en faveur de conditions de travail modernes et compétitives.

Les conditions de travail des employés d'État font l'objet d'attaques lors de tous les débats au Grand Conseil, ou presque. Sans concept directeur, les offensives portent alternativement sur le système salarial, les jours de congé et fériés ou la prévoyance professionnelle du personnel. Grâce à un travail de lobbying efficace, la FMEP a jusqu'à présent réussi à repousser la plupart de ces assauts. **Une FMEP forte est indispensable. Elle continuera de s'engager afin de préserver des conditions-cadres progressistes et compétitives pour ses quelque 9500 membres.**

La FMEP a obtenu une augmentation des salaires pour les employés d'État.

Les employés d'État verront leurs salaires augmenter en 2019. La FMEP a condamné la mesure appliquée en 2016, consistant à introduire un coefficient de 0,6 sur certaines composantes salariales des employés d'État, et a demandé

la suppression de cette mesure aussi peu nécessaire qu'inappropriée. **Dès 2017, la FMEP atteignait un succès partiel en obtenant que le coefficient soit ramené à 1,0. Et pour 2019, elle a obtenu diverses mesures compensatoires supplémentaires dans le domaine des salaires.** La FMEP continue de s'engager avec force pour une compensation complète et propose d'intégrer celle-ci dans le budget 2020.

La FMEP a négocié un jour chômé supplémentaire.

Lors des tractations portant sur le plan de travail 2019, la FMEP a pu négocier un jour chômé supplémentaire. Il s'agit du 31 mai 2019. **La FMEP est le seul partenaire social à avoir formulé cette demande.**

Succès de l'intervention de la FMEP dans le dossier de la caisse de prévoyance CPVAL.

La FMEP a réussi à obtenir que les nécessaires mesures de restructuration de CPVAL soient mises en œuvre de manière modérée, et que l'employeur tienne ses engagements et ses promesses. Le Grand Conseil a approuvé en première lecture les mesures de restructuration proposées durant la session de décembre. Moyennant l'engagement d'environ 1,6 milliard de francs répartis sur 20 ans, le canton souhaite régler sa dette historique à l'égard de la caisse de prévoyance et tirer ainsi un trait sur le passé. **Ce résultat a été obtenu grâce au lobbying efficace et à la participation de la FMEP aux divers groupes de travail engagés dans ce projet de réforme.**

Les diverses interventions de la FMEP ont également permis de maintenir la garantie statique des rentes.

La FMEP requiert de l'employeur la mise en œuvre de mesures d'accompagnement visant à amortir les conséquences de la restructuration. Un groupe de travail nommé par le Conseil d'État est en train d'élaborer les propositions appropriées. La FMEP est elle aussi représentée dans ce groupe de travail par deux personnes chargées de représenter les intérêts de ses membres.

Pour les collaborateurs affiliés à CPVAL, les taux de conversion resteront les mêmes jusqu'au 1^{er} septembre 2020.

Des avantages attrayants pour les membres.

Comme le montrent les exemples ci-dessus, la FMEP obtient de nombreux succès dans la défense des intérêts des employés d'État. Pour les remercier de leur fidélité, la FMEP offre à ses membres divers avantages attrayants. **Ces avantages compensent largement le coût d'une affiliation.**

Un exemple de ce que nous avons obtenu pour vous en 2018:

Votre salaire annuel brut estimé: Fr. 80 000.-
Augmentation individuelle maximale prime à la performance 3,5%

	GAIN
1) Augmentation du coefficient sur les composantes salariales à 1.3	Fr. 840.- par année
2) Jour chômé supplémentaire	Fr. 320.- par année
Dans cet exemple, l'action de la FMEP a eu un effet positif sur votre revenu annuel brut d'environ	Fr. 1160.- par année

DEUX DE NOS PLUS IMPORTANTS DOSSIERS

Exigence de mesures d'accompagnement destinées à amortir les effets des mesures sur la caisse de prévoyance (CPVAL).

Pour utiliser une métaphore sportive, nous pouvons dire que les résultats à la mi-temps du projet de réforme de CPVAL sont réjouissants, car nous avons réussi à infléchir l'issue de la partie en faveur de nos membres. Pour nous assurer un score final positif, il faut toutefois que la seconde mi-temps se déroule elle aussi selon nos prévisions. Concrètement: **La FMEP requiert de l'employeur des mesures d'accompagnement destinées à amortir les effets du projet de réforme sur les assurés.** Un groupe de travail a ainsi été nommé par le Conseil d'État, chargé d'élaborer et de soumettre les propositions. La FMEP est elle aussi représentée dans ce groupe de travail par deux personnes représentant les intérêts de ses membres.

Adaptation de l'évolution de la masse salariale à l'évolution du volume de travail.

Chaque année, le Grand Conseil valaisan mène des débats passionnés au sujet du nouveau budget. Il voue une attention particulière à l'augmentation du nombre de postes et à l'évolution correspondante de la masse salariale. Or, nombre de députés ne semblent pas comprendre que

l'augmentation du volume de travail entraîne nécessairement une augmentation de la masse salariale. Ils s'opposent donc avec véhémence à la création de nouveaux postes et à l'évolution correspondante des coûts de personnel.

Depuis sa fondation, la FMEP s'engage pour des conditions de travail correctes pour le personnel de l'État. Les collaborateurs du Canton ne peuvent pas se voir imposer un nombre toujours plus grand de tâches, dans le contexte d'une forte croissance démographique, sans que l'on mette à leur disposition les ressources supplémentaires correspondantes. Il importe d'objectiver les décisions politiques en appuyant la discussion sur des paramètres factuels. La question n'est pas de savoir si la masse salariale dépasse une valeur symbolique donnée, mais bien plus comment elle évolue comparativement au volume de travail. **Reste à établir, s'il est possible, le suivi de l'évolution du volume de travail à l'aide d'un indicateur encore à définir, qui puisse servir de base à la définition de la masse salariale annuelle de l'État du Valais.** L'utilisation de la masse salariale ainsi définie doit ensuite être laissée à la discrétion du Conseil d'État. **La FMEP privilégie cette approche, pour rendre superflues les discussions au sein du Grand Conseil concernant le gel des effectifs, l'adaptation au renchérissement, le système salarial, etc., et pour appuyer les décisions sur des paramètres factuels.**

Continuer vers www.fmep.ch